Annual Report Rapport Annuel

1987-1988

Ontario

Ministry of Financial Institutions

Ministère des Institutions financières

89-05497/

December, 1988

Honourable Lincoln Alexander
Lieutenant-Governor of Ontario

The Ministry of Financial Institutions is pleased to submit its annual report of operations for the fiscal year 1987-88.

Décembre 1988

L'honorable Lincoln Alexander
Lieutenant-gouverneur de l'Ontario

J'ai le plaisir de vous présenter le rapport annuel du ministère des Institutions financières pour l'exercice 1987-1988.

Murray Elston

Murray Elston
Minister/Le ministre

Table of contents

Minister's Message	**2**
Deputy Minister's Message	**3**
Finance and Administration Division	**5**
Investigations Branch	6
Communications Branch	7
Legal Services Branch	**8**
Policy and Planning Branch	**9**
Deposit Institutions Division	**10**
Loan and Trust Corporations Branch	10
Mortgage Broker's Section	
Credit Unions and Co-operatives Branch	12
Insurance Division	**14**
Motor Vehicle Accident Claims Fund	16
Agencies, Boards and Commissions	**18**
Facility Association	19
Registered Insurance Brokers of Ontario	19
Ontario Share and Deposit Insurance Corporation	19
Ontario Automobile Insurance Board	20
Ontario Securities Commission	21
Pension Commission of Ontario	24
Legislation Administered	**27**
Financial Statements	**28**
Organization of the Ministry*	**30**

*Names shown at the end of sections for division, branches, boards and commissions depict senior management as of March 31, 1988. The ministry organizational chart on page 30 depicts senior management as of Sept. 1, 1988.

Table des matières

Message du ministre	**2**
Message du sous-ministre	**3**
Direction des finances et de l'administration	**5**
Direction des enquêtes	6
Direction des communications	7
Direction des services juridiques	**8**
Direction des politiques et de la planification	**9**
Division des établissements de dépôt	**10**
Direction des compagnies de prêt et de fiducie	10
Section des courtiers en hypothèques	
Direction des services aux caisses populaires et aux coopératives	12
Division des assurances	**14**
Fonds d'indemnisation des victimes d'accidents de véhicules automobiles	16
Organismes et Commissions	**18**
Association des assureurs	19
Registered Insurance Brokers of Ontario	19
Société ontarienne d'assurance des actions et dépôts	19
Commission de l'assurance-automobile de l'Ontario	20
Commission des valeurs mobilières de l'Ontario	21
Commission des régimes de retraite de l'Ontario	24
Lois appliquées	**27**
États financiers	**28**
Organigramme du ministère*	**30**

*Les noms qui figurent à la fin des sections sur les divisions, directions, conseils et commissions sont ceux des cadres supérieurs qui les dirigeaient le 31 mars 1988. L'organigramme du ministère à la page 30 donne le nom des cadres supérieurs en fonction le 1er septembre 1988.

Minister's message

During its second year of operation, the Ministry of Financial Institutions made substantial progress in fulfilling its goal of implementing an enhanced regulatory environment for financial institutions and services under provincial jurisdiction.

Under the stewardship of my predecessor, the Honourable Robert Nixon, major changes affecting the automobile insurance industry were undertaken. Of major significance was enactment of legislation establishing the Ontario Automobile Insurance Board, paving the way to a new classification system for automobile insurance rates.

In addition to the Ontario Automobile Insurance Board Act, 1988, two other major acts received royal assent this year: the Loan and Trust Corporations Act, 1987, and the Pension Benefits Act, 1987. We also witnessed the implementation of a new regulatory system opening the doors to increased domestic and foreign participation in Ontario's securities industry.

Such achievements can only be accomplished through hard work and co-operation, and I would like to congratulate the staff of the ministry, the Pension Commission of Ontario and the Ontario Securities Commission for their many achievements this year.

I would also like to thank the many business and consumer groups which contributed to these accomplishments.

Message du ministre

Au cours de sa deuxième année d'existence, le ministère des Institutions financières a fait de grands progrès vers la réalisation de son objectif qui est d'améliorer la réglementation du secteur des institutions financières et des services qui tombent sous la juridiction provinciale.

Sous la direction de mon prédécesseur, l'honorable Robert Nixon, des changements importants touchant le secteur de l'assurance-automobile ont été apportés. Citons en particulier, l'adoption d'une loi établissant la Commission de l'assurance-automobile de l'Ontario qui a préparé la voie à l'établissement d'un nouveau système de classification pour les taux d'assurance automobile.

En plus de la Loi de 1988 sur la Commission de l'assurance-automobile de l'Ontario, deux autres lois importantes ont reçu la sanction royale : la Loi de 1987 sur les compagnies de prêt et de fiducie et la Loi de 1987 sur les régimes de retraite. Nous avons aussi assisté à la création d'un nouveau système réglementaire permettant une plus grande participation nationale et étrangère à l'industrie des valeurs mobilières en Ontario.

De telles réalisations ne peuvent être accomplies sans beaucoup de travail et de coopération et j'aimerais féliciter le personnel du ministère, la Commission des régimes de retraite de l'Ontario et la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario pour tous les efforts qu'ils ont déployés au cours de l'année.

J'aimerais aussi remercier les entreprises et les groupes de consommateurs qui ont contribué en grand nombre à toutes ces réalisations.

Murray Elston

Murray Elston

Deputy Minister's message

Changes occurring in the financial services sector have placed immense pressure on the Ministry of Financial Institutions, particularly in the area of policy development. During its second year of operation, the ministry accounted for 423 pages of the total public legislation passed by the legislature — more than one-half of the legislation of the whole government.

This achievement is even more significant when coupled with the fact that the ministry employs less than half a per cent of the government's total workforce.

The employees of the ministry, along with the Ontario Securities Commission and the Pension Commission of Ontario, are to be congratulated for making possible important reforms in the regulation of Ontario's financial services sector.

I would also like to pay tribute to my predecessor, Bryan Davies, for bringing together such an effective working team of professional, dedicated people. Under Mr. Davies' leadership, the ministry has accomplished a great deal in its first two years of operation.

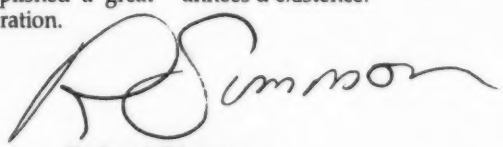

Robert Simpson

Message du sous-ministre

Les changements qui se sont produits dans le secteur des services financiers ont eu de fortes répercussions sur le ministère des Institutions financières, surtout dans le domaine de l'élaboration des politiques. Au cours de sa deuxième année d'existence, le ministère a préparé plus de la moitié des textes législatifs adoptés par l'Assemblée législative (423 pages).

Cet accomplissement est d'autant plus remarquable que le ministère emploie moins de 0,5 pour cent de l'effectif total du gouvernement.

Les employés du ministère de même que ceux de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario et de la Commission des régimes de retraite de l'Ontario méritent nos félicitations pour avoir rendu possible les modifications de la réglementation du secteur ontarien des services financiers.

J'aimerais aussi rendre hommage à mon prédécesseur, M. Bryan Davies, pour avoir réuni une équipe qui a fait preuve de tant de professionnalisme et d'enthousiasme. Sous la direction de M. Davies, le ministère a fait des pas de géants au cours de ses deux premières années d'existence.

Finance and Administration Division

Providing support throughout the ministry

Key to the efficient and effective operation of the ministry and its agencies is the support provided in a number of important areas by MFI's Finance and Administration Division.

The division's mandate is to provide overall co-ordination and support of the ministry's administration, financial management, information systems, human resources and communications functions. In addition, the division provides investigative support to the ministry's Insurance and Deposit Institutions divisions and the Pension Commission of Ontario.

The division also serves as the strategic communications link between the Ministry of Financial Institutions and the Ministry of Consumer and Commercial Relations in areas where support services are shared. For example, MFI's Finance and Administration Division co-ordinates the ministry's information systems activities and is supported by MCCR's Information Technology Division. MFI is responsible for the development of information systems and the strategic co-ordination of information technology.

Currently, systems are installed on two levels of technology: microcomputers and mainframe. In addition, an Information Technology strategic plan has been put in place for the Ontario Securities Commission and plans are under development for the rest of the ministry. The division's goal is to bring the ministry's technology up to date to meet the sophisticated standards of the financial services industry.

During this fiscal year, the division also initiated a Revenue Review Project, in which a committee, reporting directly to the Deputy Minister, will assess the ministry from a revenue perspective. The project's ultimate goal is to achieve a higher level of self-funding for the ministry.

A number of human resources projects were

Division des finances et de l'administration

Appuie les divers secteurs du ministère

C'est à la Division des finances et de l'administration que l'on peut attribuer l'efficacité avec laquelle le ministère et ses organismes fonctionnent, et ce grâce à l'appui qu'elle offre dans bon nombre de domaines importants.

Le mandat de la division consiste à assurer la coordination des fonctions relatives à l'administration, la gestion financière, les systèmes d'information, les ressources humaines et les communications, et à donner son appui lorsqu'il y a lieu. En outre, elle offre des services d'enquête aux divisions des assurances et des établissements de dépôt du ministère et à la Commission des régimes de retraite de l'Ontario.

La division sert aussi de lien stratégique de communication entre le ministère des Institutions financières (MFI) et le ministère de la Consommation et du Commerce dans les domaines où les services de soutien sont partagés. Par exemple, la division coordonne les activités relatives aux systèmes d'information du ministère des Institutions financières et est appuyée dans ce travail par la Division de la technologie de l'information du ministère de la Consommation et du Commerce. Le MFI est responsable de l'élaboration de systèmes d'information et de la coordination stratégique de la technologie de l'information.

À l'heure actuelle, les systèmes se situent à deux niveaux de technologie : celui du microordinateur et celui de l'unité centrale. En outre, on a mis en oeuvre un plan stratégique de technologie de l'information à la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario et on est en voie d'arrêter les plans pour le reste du ministère. L'objectif de la division est de hisser la technologie du ministère au niveau de perfectionnement qui prévaut dans l'industrie des services financiers.

Au cours de l'exercice financier, la division a entrepris un projet d'analyse des revenus mené par un comité relevant directement du sous-ministre et qui est chargé d'évaluer le ministère du point de vue des revenus. L'objectif du projet est de faire en sorte que le ministère atteigne un plus haut degré d'auto-financement.

Dans le domaine des ressources humaines, un bon nombre de projets ont été menés au cours de l'exercice, tels que la mise sur pied d'un programme ministériel de gestion du rendement et de projets internes importants

carried out this past year, such as the introduction of a ministry performance management program and the implementation of major corporate human resources initiatives.

Another notable project was the Management Seminar, developed, organized and hosted by the Finance and Administration Division for the benefit of the ministry's senior management.

The seminar was designed to increase understanding of the government's policies and procedures in relation to planning, budgeting, human resources, information technology and communications; and how these policies and procedures affect the ministry and its ability to obtain resources. The seminar also succeeded in developing a better understanding of how the ministry's various divisions and branches work together.

Investigations Branch

Through its Investigations Branch, the Finance and Administration Division provides investigative services to several areas of the ministry. Members of the branch conduct background inquiries of companies and persons applying for licensing. As well, investigations are conducted into alleged violations of the Insurance, Credit Unions and Caisses Populaires, Co-operative Corporations, Loan and Trust Corporations, Motor Vehicle Accident Claims, Pension Benefits, Mortgage Brokers and the Criminal Code of Canada acts.

In reporting on their operations, the investigators may suggest remedial action, corrective procedures or prosecution. They also exchange information of mutual interest with other law enforcement and regulatory bodies on a local, national and international basis.

The branch has a close working relationship with other enforcement agencies including the Ontario Provincial Police. It has established agreements with the OPP and Royal Canadian Mounted Police for accessing criminal records for certain inquiries.

To ensure that the ministry's mandate is clearly identified, the branch takes part in lectures at Ontario and Canadian police colleges.

This year, the branch was instrumental in the founding of the International Association of Insurance Fraud Agencies, which is dedicated to the suppression of insurance fraud across international borders.

en matière de ressources humaines.

Le séminaire sur la gestion, élaboré, organisé et présenté par la Division des finances et de l'administration à l'intention des cadres supérieurs du ministère est un autre projet qui mérite d'être mentionné.

Le séminaire avait pour objet de mieux faire comprendre les politiques et méthodes du gouvernement en ce qui concerne la planification, l'établissement du budget, les ressources humaines, la technologie de l'information et les communications ainsi que les répercussions de ces politiques et méthodes sur le ministère quant à sa capacité d'obtenir des ressources. Le séminaire a aussi aidé à comprendre la corrélation entre le travail des diverses divisions et directions du ministère.

Direction des enquêtes

Par l'entremise de cette direction, la Division des finances et de l'administration offre des services d'enquête à plusieurs secteurs du ministère. Les membres de la direction font des enquêtes sur les antécédents des compagnies et des personnes qui demandent un permis. En outre, on fait des enquêtes lorsqu'il semble y avoir eu infraction à l'une des lois suivantes : la Loi sur les assurances, la Loi sur les caisses populaires et les credit unions, la Loi sur les coopératives, la Loi sur les compagnies de prêt et de fiducie, la Loi sur l'indemnisation des victimes d'accidents de véhicules automobiles, la Loi sur les régimes de retraite, la Loi sur les courtiers en hypothèques et le Code criminel du Canada.

Dans leurs rapports, les enquêteurs peuvent proposer les correctifs qui s'imposent ou recommander des mesures réparatrices ou des poursuites. Ils échangent aussi des renseignements d'intérêt commun avec les autres organismes chargés de faire respecter les lois ou dotés de pouvoirs réglementaires à l'échelle locale, nationale ou internationale.

La direction travaille en relation étroite avec d'autres organismes chargés de faire respecter la loi, y compris la Police provinciale de l'Ontario, et elle a conclu des ententes avec la police provinciale et la Gendarmerie royale du Canada afin d'avoir accès à certains dossiers dans le cas d'enquêtes particulières.

Afin de s'assurer que le mandat du ministère est clairement compris, la direction participe à des conférences aux collèges de police de l'Ontario et du Canada.

Cette année, la direction a participé à la fondation de l'International Association of Insurance Fraud Agencies dont l'objet est de supprimer les transactions frauduleuses d'un pays à l'autre.

Notes of interest:

Investigations conducted:	223
Investigations related to licence applications:	7,447

Executive Co-ordinator:
Dan Rivet

Director of Investigations:
Philip Yakubovich

Communications Branch

The Ministry of Financial Institutions shares the services of the Communications Branch with the Ministry of Consumer and Commercial Relations.

The branch's mandate is to promote public awareness of the two ministries through the distribution of accurate and easily accessible information. It provides a provincewide bilingual public inquiry service and runs a consumer information centre.

The branch produces and distributes information material, ministries' reports, annual reports and other publications. As well, the branch issues news releases and serves as an information source for media inquiries.

Director:
Ab Campion

Quelques données intéressantes

Enquêtes menées au cours de l'exercice :	223
Enquêtes concernant des demandes de permis :	7 447

Coordonnateur principal
Dan Rivet

Directeur des enquêtes
Philip Yakubovich

Direction des communications

Le ministère des Institutions financières partage les services de la Direction des communications avec le ministère de la Consommation et du Commerce.

Le mandat de la direction est de sensibiliser le public à l'existence des deux ministères au moyen de la diffusion de renseignements exacts et faciles d'accès. La direction offre un service bilingue de renseignements dans toute la province et tient un centre d'information pour le consommateur.

Elle prépare et distribue des feuillets d'information, les rapports des ministères, les rapports annuels et d'autres publications. Elle publie aussi des communiqués et constitue une source de renseignements pour les médias.

Directeur :
Ab Campion

Legal Services Branch

Providing legal support to the ministry

A major responsibility of the Legal Services Branch is to prepare orders-in-council, legislation and regulations for presentation to the legislature. The branch works in consultation with other branches and divisions of the ministry and provides legal advice and opinions on related ministry business.

On behalf of the ministry, representatives of the branch conduct prosecutions, appear at administrative hearings and monitor litigation.

The branch also liaises with other ministries on legal issues and provides input and support to various government committees.

During the year, the following ministry legislation received royal assent.

- **Loan and Trust Corporations Act, 1987,** broadens the range of activity for loan and trust corporations and enhances regulatory scope and power. Its aim is to protect depositors and maintain public confidence in the industry.
- **Pension Benefits Act, 1987,** is based on the federal-provincial consensus on pension reform. It introduces new rules to help pensioners, such as two-year vesting, portability and enhanced funding.
- **Ontario Automobile Insurance Board Act, 1988,** provides for the establishment and operation of an independent automobile insurance board to set automobile insurance rates and also provides for the creation of a uniform classification system for automobile insurance.

New or amending regulations were passed under the following acts:

- Insurance Act,
- Pension Benefits Act,
- Securities Act,
- Credit Unions and Caisses Populaires Act,
- Guarantee Companies Securities Act,
- Loan and Trust Corporations Act, 1987,
- Ontario Automobile Insurance Board Act, 1988.

Director:
Marie Rounding

Direction des services juridiques

Assure au ministère la prestation de services juridiques

Une des principales responsabilités de la Direction des services juridiques est de préparer les décrets, les textes de lois et les règlements qui devront être soumis à l'Assemblée législative. La direction travaille en consultation avec d'autres directions et divisions du ministère et donne des conseils sur les activités du ministère reliées au domaine juridique.

Au nom du ministère, les représentants de la direction entreprennent des poursuites, témoignent à des audiences administratives et observent le déroulement des litiges. La direction se tient en rapport avec d'autres ministères et aide divers comités gouvernementaux.

Au cours de l'exercice, les lois du ministère qui ont reçu la sanction royale sont les suivantes :

- La **Loi de 1987 sur les compagnies de prêt et de fiducie** qui élargit le champ d'activités des compagnies de prêt et de fiducie en même temps que la portée et la force exécutoire des règlements. Elle a pour objet de protéger le déposant et de faire en sorte que le public garde confiance en l'industrie.
- La **Loi de 1987 sur les régimes de retraite** qui se fonde sur le consensus fédéral-provincial quant à la réforme des régimes de retraite. Elle introduit de nouveaux éléments tels que la période de deux ans ouvrant droit à la pension, la transférabilité et l'amélioration du financement.
- La **Loi de 1988 sur la Commission de l'assurance-automobile de l'Ontario,** qui assure l'établissement et le fonctionnement d'une commission indépendante pour fixer les taux d'assurance-automobile; elle prévoit aussi la création d'un système uniforme de classification.

On a également adopté de nouveaux règlements ou apporté des modifications aux règlements existants pris en application des lois suivantes :

- Loi sur les assurances
- Loi sur les régimes de retraite
- Loi sur les valeurs mobilières
- Loi sur les caisses populaires et les credits unions
- Loi sur les compagnies de cautionnement
- Loi sur les compagnies de prêt et de fiducie
- Loi de 1988 sur la Commission de l'assurance-automobile de l'Ontario

Directrice :
Marie Rounding

Policy and Planning Branch

Developing and co-ordinating ministry policy

The Policy and Planning Branch plays a key role in the ministry, providing advice to senior management and the deputy minister, on strategies and options for ministry policy development, and in responding to government-wide initiatives.

Branch staff also co-ordinates internal and external consultation on various ministry proposals and monitors developments related to financial institutions and private pensions in other areas of government and other jurisdictions.

This year, the Policy and Planning Branch played a central role in developing ministry policies related to the Ontario Automobile Insurance Board Act, 1988, and in the development of a uniform classification system to be used by the board for the purposes of rate determination and review.

The branch was also extensively involved in bringing about private pension reforms given force in the Pension Benefits Act, 1987, and regulations, and a new regulatory framework for loan and trust companies created by the Loan and Trust Corporations Act, 1987, and regulations.

Other areas of activity undertaken by the branch during the year included the preparation of ministry policy responses to proposals on federal tax reform and free trade.

Ongoing project responsibilities within the branch involved participation in the review of the Credit Union and Caisses Populaires Act, review of the recommendations of the Friedland Task Force on Inflation Protection of Employment Pension Plans, and finalization of the documentation and framework for the Property and Casualty Insurance Compensation Plan.

Director:
Colleen Parrish

Direction des politiques et de la planification

Élabore et coordonne les politiques du ministère

La Direction des politiques et de la planification joue un rôle clé au sein du ministère en offrant ses conseils aux cadres supérieurs et au sous-ministre sur les stratégies autour desquelles peuvent s'élaborer les politiques du ministère et en répondant aux demandes créées par les initiatives du gouvernement.

Le personnel de la direction coordonne aussi les consultations internes et externes qui entourent les diverses propositions du ministère et se tient au courant de l'évolution des questions touchant les institutions financières et les régimes de retraite privés dans d'autres secteurs du gouvernement et dans d'autres sphères de responsabilités.

Cette année, la Direction des politiques et de la planification a joué un rôle central dans l'élaboration des politiques reliées à la Loi de 1988 sur la Commission de l'assurance-automobile de l'Ontario et d'un système de classification uniforme dont se servira la Commission pour déterminer les taux et effectuer des études.

La direction a aussi beaucoup contribué aux efforts déployés d'une part pour réformer les régimes de retraite privés, réformes qui ont été entérinées par la Loi de 1987 sur les régimes de retraite et son règlement d'application, et d'autre part pour établir un nouveau cadre réglementaire pour les compagnies de prêt et de fiducie, ce qui a donné lieu à l'adoption de la Loi de 1987 sur les compagnies de prêt et de fiducie et de son règlement afférent.

Parmi les autres activités entreprises par la direction au cours de l'exercice, citons la préparation des politiques du ministère en réponse à la réforme fiscale fédérale et au projet de libre-échange.

La direction a en outre participé à l'étude de la Loi sur les caisses populaires et les credit unions, ainsi que des recommandations présentées par le Groupe d'étude Friedland sur l'indexation des régimes de retraite des salariés, et à la mise au point de la documentation et du cadre de travail relatifs au plan d'indemnisation dans le domaine de l'assurance I.A.R.D.

Directrice :
Colleen Parrish

Deposit Institutions Division

Protecting consumer deposits while promoting a thriving financial marketplace

The government's commitment to re-regulation of financial institutions had a significant impact on this year's operations of the Deposit Institutions Division. Along with the daily responsibility of monitoring financial institutions, each branch was involved in the development of new legislation and regulations.

This fiscal year also saw the launch of branch bulletins. They will be produced periodically for distribution to appropriate financial institutions, and will provide detailed information about new laws, important events and branch activities.

In all its activities, the division strives to protect depositors while promoting a flexible investment marketplace in which financial institutions can thrive.

The division regulates and registers loan and trust companies, mortgage brokers, credit unions and caisses populaires. It also incorporates co-operative institutions.

Loan and Trust Corporations Branch

On June 29, 1987, the Loan and Trust Corporations Act, 1987, received royal assent. The product of four years of consultation with legislators, industry members, professional groups and other governments, the act is considered the most comprehensive of its kind in Canada. It has served as model legislation for other jurisdictions and stands as the largest bilingual bill ever produced in Ontario.

The new act balances the need for change in today's economic climate with the need for control of areas which could lead to unsound business practices. It strengthens areas related to depositor protection, while providing the corporations with greater latitude in investment choice. The act also allows loan and trust companies to expand in a limited way into

Division des établissements de dépôts

Protège les dépôts des consommateurs tout en favorisant la vitalité du marché

L'engagement pris par le gouvernement de modifier la réglementation des institutions financières a eu, au cours de l'exercice, des répercussions importantes sur le fonctionnement de la Division des établissements de dépôts. En plus des responsabilités quotidiennes de surveillance des institutions financières, chaque direction a participé à l'élaboration de nouveaux textes de loi et règlements.

On a également assisté, au cours de cet exercice, au lancement de bulletins qui seront envoyés périodiquement aux institutions financières appropriées et qui donneront des renseignements détaillés sur les nouvelles lois, les événements importants et les activités des directions.

Dans toutes ses activités, la division vise à protéger les déposants tout en favorisant la souplesse du marché financier et par là, la vitalité des institutions financières.

La division s'occupe de la réglementation et de l'inscription des compagnies de prêt et de fiducie, des courtiers en hypothèques, des credit unions et des caisses populaires. Elle est aussi responsable de la constitution en société des institutions coopératives.

Direction des compagnies de prêt et de fiducie

La Loi de 1987 sur les compagnies de prêt et de fiducie a reçu la sanction royale le 29 juin 1987. Étant le produit de quatre années de consultations avec les législateurs, les membres de l'industrie, les groupes professionnels et d'autres gouvernements, la loi est considérée comme la plus détaillée à ce sujet au Canada. Elle a servi de modèle à d'autres compétences en matière de législation et elle constitue le texte de loi le plus volumineux jamais présenté en version bilingue en Ontario.

La nouvelle loi établit l'équilibre entre le besoin de changement dicté par le climat économique actuel et le besoin de réglementer des secteurs qui peuvent mener à des pratiques commerciales non recommandables. Elle renforce les mesures de protection du déposant tout en donnant aux entreprises une plus grande lati-

commercial lending and leasing. Trust companies are allowed to set up subsidiary securities dealers.

In anticipation of proclamation, branch staff were involved in drafting a regulation to complement the new legislation. The regulation underwent consultation with the industry during the latter months of 1987.

Disclosure of loan costs to borrowers is one of the consumer protection measures established through the regulation. Affected companies are now required to set out an all-inclusive figure representing the cost of borrowing. Previously, administrative fees and other special charges could be excluded.

The regulation also establishes rules for making loans to employees, investing in subsidiaries, preparing financial statements and handling common trust funds.

Proclamation of the Loan and Trust Corporations Act, 1987, and its regulation is anticipated in early April, 1988.

Mortgage Broker's Section

Branch staff was also involved in the preliminary work required to draft amendments to the Mortgage Brokers Act. The revisions will focus on investor disclosure protection, mortgage syndications, and on real estate brokers and lawyers who act as mortgage brokers.

Industry leaders have indicated support for revisions designed to improve public confidence in the mortgage broker industry. During the next fiscal year, a discussion paper is to be distributed to the industry for comment.

Branch staff answered numerous inquiries during the year concerning the upcoming changes to legislation. At the same time, technological advances continued to enhance the branch's database, which provides a monitoring system for the industry.

Scope of branch regulation

- As of March 31, 1988, the branch monitored and regulated 84 loan and trust corporations, of which 21 are provincially incorporated and 63 are incorporated elsewhere.
- The 21 Ontario-registered loan and trust corporations had total assets of $16 billion.
- 600 mortgage brokers were registered with the branch.

tude quant au choix des investissements. La loi permet aussi aux compagnies de prêt et de fiducie d'étendre, de façon limitée, leur champ d'activités au domaine de la location et des prêts commerciaux. Les compagnies de fiducie ont le droit d'établir des filiales de maisons de courtage en valeurs mobilières.

En attendant la proclamation de la loi, le personnel de la direction s'est occupé de rédiger le règlement afférent. C'est au cours des derniers mois de 1987 qu'ont eu lieu les consultations avec l'industrie au sujet de la loi.

Le règlement prévoit entre autre mesure de protection du consommateur, l'obligation de révéler le coût de l'emprunt. Les compagnies visées par la loi doivent maintenant donner un chiffre global qui comprend le coût de l'emprunt. Auparavant, on pouvait exclure les frais d'administration et autres frais spéciaux.

Le règlement régit aussi les domaines des prêts faits aux employés, de l'investissement dans des filiales, de la préparation des états financiers et du traitement des fonds en fiducie ordinaires.

On prévoit que la Loi de 1987 sur les compagnies de prêt et de fiducie et son règlement d'application seront proclamés au début d'avril 1988.

Section des courtiers en hypothèques

Le personnel de la direction a aussi participé au travail préliminaire nécessaire à la rédaction des modifications à la Loi sur les courtiers en hypothèques. Les révisions porteront sur la protection de l'investisseur au moyen de la divulgation de renseignements, les consortiums d'hypothèques, et les activités des courtiers en immobilier et des avocats qui agissent comme courtiers en hypothèques.

Les dirigeants de l'industrie se sont montrés en faveur de révisions visant à accroître la confiance du public envers le secteur du courtage en hypothèques. Un document de travail sera remis à l'industrie au cours du prochain exercice financier afin de servir de base aux discussions.

Importance des activités d'application des règlements

- Au 31 mars 1988, la direction avait assuré la surveillance et la réglementation de 84 compagnies de prêt et de fiducie dont 21 sont constituées en société dans la province et 63 à l'extérieur de la province.
- L'actif des 21 compagnies de prêt et de fiducie constituées en Ontario s'élève à 16 millards de dollars.
- 600 courtiers en hypothèques sont inscrits à la direction.

Credit Union and Co-operatives Services Branch

In its ongoing efforts to promote the economic well-being of Ontario's credit union/caisse populaire system, the branch consulted with the industry on various aspects of the ministry's "Program for Change" directives.

Initially issued in August, 1986, as a discussion paper, Program for Change underwent a six-month consultative process, resulting in modifications that were made public in March, 1987. This year saw further enhancements to the program with the focus on commercial and agricultural lending and augmentation of credit union reserves.

As consultation on enhancements continued, other aspects of the program were being implemented. For example, the branch handled an increased number of more sophisticated examinations as mandated by the program. As well, year-end saw a much improved co-ordination of activities with those of the deposit insurer, the Ontario Share and Deposit Insurance Corporation.

Program for Change also calls for changes to the Credit Unions and Caisses Populaires Act. Toward this end, the branch was involved in extensive consultation with the industry, throughout the year.

During the same period, consultations continued on the need for revised legislation in the co-operatives area. This consultation process is quite extensive, involving a number of co-operative groups, the various ministries serving these groups and other interested parties. The vast majority operating in Ontario are housing, day-care or nursing co-operatives; others serve agriculture, marketing and service needs.

This very active year in the branch was highlighted by the achievement of a completely bilingual service for the public. Justifiably proud of the accomplishment, the branch intends to develop the service further through linguistic training and a search for more francophones.

Another event of note was the annual National Association of Administrators of Co-operatives Legislation Conference, where the branch played host to provincial legislators of credit unions, caisses populaires and co-operatives from coast to coast. Branch staff was able to share a number of new ideas and concepts with their provincial counterparts.

Direction des services aux caisses populaires et aux coopératives

La direction a continué à consulter l'industrie sur divers aspects des directives du ministère intitulées "Un programme de changement", ce qui s'inscrivait dans l'esprit des efforts continus que la direction a déployés pour promouvoir le bien-être économique du réseau des caisses populaires et credit unions de l'Ontario.

D'abord publié en août 1986 comme document de discussion, "Un programme de changement" a ensuite fait l'objet d'un processus de consultation de six mois à l'issue duquel, en mars 1987, des modifications ont été apportées. Cette année, le programme a été amélioré de nouveau et on a mis l'accent sur les prêts commerciaux et agricoles ainsi que sur l'augmentation des réserves des credit unions.

En même temps que se poursuivaient les consultations sur les améliorations, d'autres aspects du programme étaient mis en oeuvre. Par exemple, la direction a mené un nombre accru d'études plus approfondies tel que le préconise le programme. En outre, à la fin de l'exercice financier, les activités de la direction étaient beaucoup mieux coordonnées avec celles de l'assureur des dépôts, la Société ontarienne d'assurance des actions et dépôts.

Le "programme de changement" recommande aussi des modifications à la Loi sur les caisses populaires et les credit unions, et à cette fin, la direction a procédé à des consultations intensives avec l'industrie au cours de l'exercice.

Au cours de la même période, les consultations sur le besoin de modifier la réglementation dans le domaine des coopératives se sont poursuivies. Les rencontres ont été nombreuses et réunissaient un bon nombre de groupes d'entreprises coopératives, les divers ministères qui sont au service de ces coopératives et d'autres parties concernées. La grande majorité des coopératives exploitées en Ontario sont dans les domaines du logement, des garderies ou des soins de santé; d'autres répondent aux besoins des secteurs de l'agriculture, du marketing et des services.

Cette année très active a été marquée aussi par la mise sur pied d'un service au public entièrement bilingue. Fière, avec raison, de cet accomplissement, la direction a l'intention d'améliorer encore ce service au moyen de formation linguistique et du recrutement de francophones.

La conférence annuelle de l'Association nationale des administrateurs de législation coopérative est un autre événement digne de mention. À cette occasion, la direction a été l'hôte des législateurs provinciaux des credit unions, caisses populaires et coopératives de tout le pays. Les membres de la direction ont eu l'occasion d'échanger des idées et des concepts nouveaux avec leurs homologues provinciaux.

Scope of branch regulation

- The branch monitors and regulates 795 credit unions and caisses populaires.
- Ontario's credit unions and caisses populaires, representing 1.8 million members, had total assets of $8.4 billion in 1987.
- The branch regulates 1,058 co-operatives, of which 88 were established during the 1987-88 fiscal year.

Importance des activités d'application des règlements

- La direction assure la surveillance et la réglementation de 795 credit unions et caisses populaires.
- L'actif des credit unions et des caisses populaires de l'Ontario représentant 1,8 million de membres, se chiffrait à 8,4 milliards de dollars en 1987.
- La direction régit 1 058 coopératives dont 88 ont été établies au cours de l'exercice 1987-1988.

Acts administered

Co-operative Corporations Act
Credit Union and Caisses Populaires Act
Loan and Trust Corporations Act
Ontario Credit Union League Act

Lois dont l'application relève de la Division

Loi sur les coopératives
Loi sur les caisses populaires et les credit unions
Loi sur les compagnies de prêt et de fiducie
Ontario Credit Union League Limited Act, 1972

Superintendent of Deposit Institutions:
James Wilbee

Director of Loan and Trust Operations:
Donald Reid

Director (Acting) of Credit Unions and Co-operative Services:
Norman Wilson

Surintendant des établissements de dépôt :
James Wilbee

Directeur des opérations des compagnies de prêt et de fiducie :
Donald Reid

Directeur (par intérim) des services aux caisses populaires et coopératives :
Norman Wilson

Insurance Division

Ensuring consumer coverage from financially viable insurers

Automobile insurance continued to make headlines in the media and play a major role in the past year's activities at the Office of the Superintendent of Insurance.

Of particular interest to consumers and the industry was Bill 2, the Ontario Automobile Insurance Board Act, 1988, which received royal assent on Feb. 11, 1988. This legislation plays an important role in the government's program of initiatives designed to provide greater fairness and accountability in automobile insurance. Bill 2 establishes an independent automobile insurance board and allows for the introduction of a mandatory, uniform, industry-wide, rate classification system. The board has set a target date of Jan. 1, 1989, to establish its benchmark insurance rates.

At the beginning of the fiscal year, the government ordered a cap on automobile insurance rates until the board established a new system. Despite a delay in legislation enforcing the order, many insurers voluntarily capped their rates at those in effect on April 23, 1987. Insurers were permitted an across-the-board rate adjustment to a maximum of 4.5 per cent on Jan. 1, 1988, as a transitionary measure.

During public hearings on Bill 2 before the legislature's Standing Committee on Administration of Justice, a number of issues were raised that will be covered in planned amendments to the Insurance Act. This initiative has the dual purpose of increasing consumer protection and strengthening the regulatory system governing insurers in Ontario.

The planned reforms fall into four broad categories: expanded access to and disclosure of information; expanded protection of consumers against unfair practices; enhanced regulatory and enforcement powers; and provisions to address the complex problem of all household members being penalized by the driving record of another member of the household.

Division staff hopes to see the legislation introduced during the spring '88 session of the legislature.

Division des assurances

Veille à ce que les consommateurs puissent souscrire des assurances auprès d'assureurs solvables

L'assurance-automobile a continué à faire la manchette des journaux et a été l'objet d'une grande partie des activités du Bureau du surintendant des assurances.

Fait particulièrement intéressant pour les consommateurs et l'industrie, le projet de loi 2, la Loi de 1988 sur la Commission de l'assurance-automobile a reçu la sanction royale le 11 février 1988. Cette loi constitue un élément important du programme du gouvernement visant à rendre le secteur de l'assurance-automobile plus équitable et responsable. La loi établit une commission indépendante de l'assurance-automobile et permet la création d'un système de classification des taux obligatoire, uniforme et global. La commission s'est donné jusqu'au 1er janvier 1989 pour établir ses taux repères d'assurance.

Au début de l'exercice financier, le gouvernement a publié une interdiction d'augmenter les taux d'assurance-automobile jusqu'à ce que la commission n'ait établi un nouveau système. En dépit d'un retard accusé quant à l'adoption de mesures législatives pour donner force exécutoire à cette interdiction, de nombreux assureurs ont volontairement maintenu les taux en vigueur le 23 avril 1987. Comme mesure provisoire, la commission a permis aux assureurs de rajuster leurs taux jusqu'à un maximum de 4,5 pour 100 le 1er janvier 1988.

Au cours des audiences publiques sur le projet de loi 2 tenues devant le Comité permanent de l'administration de la justice de l'Assemblée législative, on a soulevé un certain nombres de points dont il sera tenu compte lors de la rédaction des modifications qu'on prévoit apporter à la Loi sur les assurances. Cette initiative a comme double objectif de mieux protéger le consommateur et de renforcer le système réglementaire qui régit les assureurs en Ontario.

Les réformes prévues visent quatre catégories principales : l'accès à l'information et la divulgation des renseignements; la protection du consommateur contre les pratiques déloyales; le resserrement de la réglementation et des pouvoirs d'application des règlements; et des modalités visant à résoudre le problème complexe des membres d'une famille qui sont tous pénalisés en raison du dossier de conduite d'un des membres de la famille.

Le personnel de la division espère que le texte de loi sera présenté à l'Assemblée législative au cours de la

While these initiatives relate to automobile insurance, the generic nature of some of the proposed amendments will incidentally benefit other insurance consumers. Most Ontario residents carry insurance in some form, whether it is automobile, life, home contents or liability insurance. Therefore, decisions made in the Insurance Division touch the lives of almost everyone in the province.

During the year, a special project team evaluated the current system for the qualification and regulation of life insurance agents in Ontario. Once the recommended reforms receive ministry approval, the division intends to release a consultation paper to interested parties.

This year also saw the initiation of division bulletins designed to keep the insurance industry fully informed about new laws, important events and branch activities.

The ongoing challenge faced by the division is to ensure that insurance is available to consumers who contract for it, and that insurers are financially capable of paying claims of policyholders and others. On a daily basis, this is achieved through monitoring the operations of insurers and responding to consumer complaints and inquiries.

The division also develops innovative solutions to problems in the insurance marketplace. Current initiatives in automobile insurance are an example. So, too, is the division's continuing involvement in a compensation plan for the property and casualty insurance industry. When it's finalized, the plan will provide policyholders or claimants compensation of up to $200,000 in the event of the insolvency of a general insurance company operating in Ontario.

As the fiscal year ended, the division was looking forward to finalizing the compensation plan and awaiting the imminent release of Mr. Justice Coulter Osborne's report of his inquiry into motor vehicle accident compensation in Ontario.

session du printemps de 1988.

Bien que ces projets concernent l'assurance-automobile, la nature générale de certains des amendements proposés aura des retombées bénéfiques pour les consommateurs qui souscrivent d'autres types d'assurance. La plupart des résidents de l'Ontario possèdent une assurance-automobile, une assurance-vie, une assurance sur leurs biens ou encore une assurance responsabilité civile. Par conséquent, les décisions prises par la Division des assurances ont une incidence sur la vie de presque tous les Ontariens.

Au cours de l'année, une équipe chargée de projets spéciaux a étudié le système actuel d'évaluation et de réglementation des agents d'assurance-vie en Ontario. Une fois que les réformes recommandées auront été autorisées par le ministère, la division a l'intention de publier un document de consultation à l'intention des parties concernées.

On a également assisté cette année à la publication, par la division, de bulletins visant à bien informer l'industrie de l'assurance sur les nouvelles lois, les événements importants et les activités de la direction.

Le défi constant que doit relever la division est celui de veiller à ce que les consommateurs aient la possibilité de souscrire une assurance et que les assureurs soient financièrement capables de régler les sinistres des détenteurs de polices et autre bénéficiaires. Sur une base quotidienne, cet objectif est atteint en surveillant les activités des assureurs et en répondant aux plaintes et aux demandes des consommateurs.

La division travaille aussi à apporter des solutions novatrices aux problèmes du marché des assurances, les projets actuels en assurance-automobile en faisant foi. On peut aussi donner comme exemple la participation continue de la division au plan d'indemnisation pour l'industrie de l'assurance I.A.R.D.
Lorsqu'il sera prêt, le plan permettra aux détenteurs de polices ou autres bénéficiaires d'obtenir une indemnisation allant jusqu'à 200 000 $ dans les cas où une compagnie d'assurance I.A.R.D. faisant affaire en Ontario ne serait pas solvable.

À la fin de l'exercice, la division espérait voir la rédaction définitive du plan d'indemnisation et attendait la publication du rapport du juge Coulter Osborne sur l'enquête concernant l'indemnisation des victimes d'accidents d'automobiles en Ontario.

Scope of division regulation

- The 558 insurance companies licensed to operate in Ontario comprise: 128 life and health companies; 290 property and casualty companies (which include 51 farm mutuals and seven reciprocals); 77 fraternal and mutual benefit societies; four prepaid medical companies; and 59 reinsurers.
- In 1987, direct premiums written in Ontario for life insurance amounted to $6.36 billion. The equivalent figure for general (property and casualty) insurance is $7.75 billion.
- The general insurance industry employs approximately 43,700, and the life and health industry provides jobs for 32,400 people.

Importance des activités d'application des règlements

- Les 558 compagnies d'assurances autorisées à faire affaire en Ontario comprennent : 128 compagnies d'assurance-vie et d'assurance-maladie; 290 compagnies d'assurances I.A.R.D. (qui comprennent 51 mutuelles agricoles et sept sociétés d'assurance réciproque); 77 sociétés et associations de secours mutuel; quatre compagnies de frais médicaux prépayés; et 59 réassureurs.
- En 1987, les souscriptions directes d'assurance-vie en Ontario se sont élevées à 6,36 milliards de dollars. Le montant équivalent pour l'assurance I.A.R.D. a été de 7,75 milliards de dollars.
- L'industrie de l'assurance I.A.R.D. emploie environ 43 700 personnes tandis que le secteur de l'assurance-vie et de l'assurance-maladie en emploie 32 400.

Motor Vehicle Accident Claims Fund

The Motor Vehicle Accident Claims Fund compensates automobile accident victims in Ontario who are not covered by insurance. Although compulsory automobile insurance was introduced in 1979, the fund remains the only recourse to victims of accidents caused by uninsured or unidentified vehicles where the victims are not otherwise covered by insurance.

The fund continues to compensate victims of accidents that occurred before the introduction of compulsory insurance, but these claims decrease in number annually.

Just over $3.7 million was paid out to automobile accident victims during the year. New claims amounted to 907, while there were 1,405 outstanding claims with total estimated liability of $10 million. The year's operating surplus of $6 million, added to the previous surplus, created a fund balance of $16.9 million.

Fonds d'indemnisation des victimes d'accidents de véhicules automobiles

Le Fonds d'indemnisation des victimes d'accidents de véhicules automobiles sert à indemniser les victimes (qui ne sont pas protégées par une assurance) d'accidents causés en Ontario par des véhicules automobiles. Bien que l'assurance-automobile soit devenue obligatoire dans cette province en 1979, le fonds demeure le seul recours des victimes d'accidents causés par des véhicules non assurés ou non identifiés, dans le cas où la victime n'est pas couverte par une autre assurance.

Le Fonds continue d'indemniser les victimes d'accidents qui se sont produits avant l'introduction de l'assurance obligatoire, mais le nombre de ces demandes continue de diminuer chaque année.

Au cours de l'exercice, un peu plus de 3,7 millions de dollars ont été versés aux victimes d'accidents de véhicules automobiles. Il y a eu 907 nouvelles demandes, tandis qu'il restait 1 405 sinitres en suspens représentant un passif estimé à 10 millions de dollars. L'excédent d'exploitation de l'exercice (6 millions de dollars) ajouté à l'excédent précédent représente la somme de 16,9 millions de dollars.

Acts administered

Canadian Insurance Exchange Act
Compulsory Automobile Insurance Act
Guarantee Companies Securities Act
Insurance Act
Investment Contracts Act

Lois dont l'application relève de la Division

Loi sur la Bourse canadienne des assurances
Loi sur l'assurance-automobile obligatoire
Loi sur les compagnies de cautionnement
Loi sur les assurances
Loi sur les contrats de placement
Loi sur l'assurance maritime

Marine Insurance Act
Motor Vehicle Accident Claims Act
Prepaid Hospital and Medical Services Act
Registered Insurance Brokers Act

Loi sur l'indemnisation des victimes d'accidents de véhicules automobiles
Loi sur les services hospitaliers et médicaux prépayés
Loi sur l'inscription des courtiers d'assurances

Superintendent of Insurance:
James Wilbee

Deputy Superintendent of Insurance and Director of Insurance Operations:
Edward Wells

Director (Acting) of Licensing and Examinations:
Grant Swanson

Director (Acting) of Motor Vehicle Accident Claims Fund:
Harold Sookdeo

Surintendant des assurances :
James Wilbee

Surintendant adjoint des assurances et directeur des opérations d'assurances :
Edward Wells

Directeur (par intérim) - permis et examens :
Grant Swanson

Directeur (par intérim) du Fonds d'indemnisation des victimes d'accidents de véhicules automobiles
Harold Sookdeo

Agencies, boards and commissions

Organismes et commissions

Independent agencies

Independent agencies operating under ministry legislation

Facility Association

The Facility Association (FA) is an insurance industry organization that maintains a residual market insurance pool to provide automobile insurance for drivers having difficulty obtaining insurance, usually because of high-risk exposure.

FA reports through the Superintendent of Insurance under the Compulsory Automobile Insurance Act. The superintendent prepares an annual report on its operations for the legislature.

Registered Insurance Brokers of Ontario

The Registered Insurance Brokers of Ontario (RIBO) registers and regulates general (property and casualty) insurance brokers. It does not include life and health insurance.

The Superintendent of Insurance makes an annual examination of RIBO and reports on its operations for the legislature.

Ontario Share and Deposit Insurance Corporation

The Ontario Share and Deposit Insurance Corporation (OSDIC), an Ontario Crown corporation, has the primary role of providing insurance on deposits of members of credit unions and caisses populaires. The agency also provides financial assistance to rehabilitate leagues, credit unions or caisses populaires as needed.

Funding for these services is provided through levies assessed against the industry.

The Superintendent of Insurance makes an annual examination of OSDIC and reports on its operations for the legislature. The agency publishes its own annual report.

Organismes Indépendants

Les organismes mentionnés ci-dessous fonctionnent indépendamment et sont soumis à la réglementation du ministère

L'Association des assureurs

L'Association des assureurs est un organisme qui maintient un fonds d'assurance pour le marché résiduel afin de pouvoir offrir une couverture aux conducteurs qui ont de la difficulté à obtenir une assurance, habituellement parce qu'ils sont fortement exposés à des risques.

L'Association relève du surintendant des assurances conformément à la Loi sur l'assurance-automobile obligatoire. Le surintendant prépare un rapport annuel qu'il présente à l'Assemblée législative.

Registered Insurance Brokers of Ontario (RIBO)

Cet organisme se charge de l'enregistrement et de la réglementation des courtiers en assurance I.A.R.D. et non des courtiers en assurance-vie et en assurance-maladie.

Le surintendant des assurances procède à un examen annuel des activités de la RIBO et en présente un rapport à l'Assemblée législative.

Société ontarienne d'assurance des actions et dépôts

La Société ontarienne d'assurance des actions et dépôts (SODAD), société de la Couronne de l'Ontario, a comme rôle principal celui d'assurer les dépôts des membres des credit unions et des caisses populaires. L'organisme accorde aussi une aide financière aux fédérations, credit unions ou caisses populaires qui en ont besoin.

Les fonds nécessaires à ces services sont amassés au moyen de prélèvements imposés à l'industrie.

Le surintendant des assurances procède à l'examen annuel des activités de la SODAD et en fait rapport à l'Assemblée législative. L'organisme publie son propre rapport annuel.

Ontario Automobile Insurance Board

Promoting automobile insurance rates that are just, reasonable and not excessive or inadequate

The Ontario Automobile Insurance Board (OAIB) was established this year by legislation, to maintain and protect the confidence of the Ontario driving public with respect to automobile insurance rates.

OAIB's initial mandate is to set rates or ranges of rates according to a uniform classification system for automobile insurance. The rates are to be just and reasonable and not excessive or inadequate.

The board will hold public hearings on industry-wide rate proposals and will consider applications for deviations from the industry-wide rates.

At fiscal year-end, the board was establishing its offices and initiating studies in preparation for its first series of public hearings, scheduled to begin in August, 1988.

Act administered

The Ontario Automobile Insurance Board Act, 1988

Chairman:
John Kruger

Commission de l'assurance-automobile de l'Ontario

Promouvoir des taux d'assurance-automobile qui soient justes, raisonnables et non excessifs ou inadéquats

La Commission de l'assurance-automobile de l'Ontario a été créée cette année en vertu d'un texte législatif afin que les conducteurs de l'Ontario continuent à croire en l'équité des taux appliqués dans le cadre de l'assurance-automobile.

Le mandat initial de la Commission est de fixer les taux ou l'échelle des taux d'assurance-automobile selon un système de classification uniforme. Les taux doivent être justes et raisonnables et non pas excessifs ou inadéquats.

La Commission tiendra des audiences publiques sur les propositions d'établissement des taux pour l'ensemble de l'industrie et étudiera les demandes visant à établir les cas d'exception.

À la fin de l'exercice financier, la Commission était en voie de s'installer dans ses bureaux et d'entreprendre des études préliminaires à la première série d'audiences publiques qui doivent avoir lieu en août 1988.

Loi dont l'application relève de la Commission

La Loi de 1988 sur la Commission de l'assurance-automobile de l'Ontario

Président :
John Kruger

Ontario Securities Commission

Promoting investor confidence in an active, efficient and fair securities marketplace

It was a historic and eventful year for the Ontario Securities Commission and the province's securities markets. On June 30, 1987, a new regulatory system was implemented, thereby opening the securities industry to foreign firms and domestic financial institutions. This achievement marks a turning point in the history of Ontario's capital markets and ensures Toronto's role as a major international financial centre.

A direct result of bank involvement in the expanded securities industry was the requirement for a new regime to address provincial and federal regulatory issues and authority. The OSC and the Office of the Superintendent of Financial Institutions entered into a Memorandum of Understanding with respect to co-operation and sharing of information in regulatory matters.

On the international front, the OSC signed a Memorandum of Understanding with the U.S. Securities and Exchange Commission, which formalized co-operation on sharing information with respect to enforcement matters and established a model for future international enforcement agreements.

The OSC also continues to play a leading role in the International Organization of Securities Commissions, which now includes representatives from more than 40 countries. This forum enables members to exchange information with respect to developing efficient securities markets, co-ordinating the enforcement of securities regulation and implementing common standards.

The Oct. 19, 1987, market crash tested the operations of the Toronto Stock Exchange (TSE) and member firms. Overall, the TSE coped exceptionally well, with its operating systems functioning at close to full capacity. Member firms' clients were well served in a

Commission des valeurs mobilières de l'Ontario

Promouvoir la confiance des investisseurs dans un marché actif, efficace et équitable

La Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (CVMO) et les marchés des valeurs mobilières ont connu une année historique et débordante d'activités. Le 30 juin 1987, l'adoption de nouveaux règlements a ouvert les portes de l'industrie des valeurs mobilières aux firmes étrangères et aux institutions financières nationales. Cette réalisation marque un point tournant de l'histoire des marchés financiers de l'Ontario et permet à Toronto de jouer son rôle de centre important de finance internationale.

La participation des banques aux activités de l'industrie des valeurs mobilières a fait naître le besoin d'un nouveau régime permettant de mettre au clair les questions de réglementation et de juridiction provinciale et fédérale. La CVMO et le Bureau du surintendant des institutions financières ont conclu une entente de principe sur la coopération et les échanges d'information en matière réglementaire.

Sur le plan international, la CVMO a conclu une entente de principe avec la Commission des valeurs mobilières des États-Unis, entente qui a rendu officielle la coopération sur les échanges d'information en ce qui concerne l'application de la loi et a établi un modèle pour la création d'autres ententes internationales visant à faire respecter les règlements.

La CVMO continue à jouer un rôle important au sein de la International Organization of Securities Commissions (IOSCO) qui regroupe maintenant plus de 40 pays. Cet organisme constitue une tribune où les membres peuvent échanger des renseignements concernant l'élaboration de marchés de valeurs mobilières efficaces, la coordination des mesures visant à faire respecter la réglementation sur les valeurs mobilières et l'établissement de normes communes.

La crise boursière du 19 octobre 1987 a mise à l'épreuve le fonctionnement de la Bourse de Toronto et de ses firmes membres. En général, la Bourse de Toronto s'en est exceptionnellement bien tiré, ses systèmes d'exploitation ont fonctionné presque à pleine capacité et les clients des firmes membres ont été bien servis malgré la tension extrême qui régnait. La situation des

time of extreme pressure. The capital position of member firms was closely monitored and, in some instances, capital was injected.

Aftershocks were felt in heavy losses sustained by three firms involved in the international underwriting of British Petroleum. The result was an examination by the TSE and Investment Dealers Association of the terms of underwriting, bank letters of credit, margin requirements and market-out clauses. Tighter rules now apply to underwriting commitments.

The failure of Osler Inc. called into question the adequacy of the National Contingency Fund, which had contributed some $15 million. A thorough review of the audit process is being conducted.

During the year, the commission addressed numerous issues and policy matters including, among others: a new junior resource policy; operations of mutual funds; timely disclosure; and revised rules for takeover and issuer bids.

The OSC's commitment to investor protection was demonstrated by a new national policy respecting shareholder communications. Effective this year, the policy requires issuers and intermediaries to follow specific procedures to ensure that nonregistered shareholders receive corporate information such as annual reports, information circulars and proxies to ensure an effective right to vote.

Also in the interest of investor protection, the OSC has undertaken projects to raise the level of retail investor awareness of the regulatory framework and process. The commission produced its first annual report this year, participated in financial forums and published a brochure for retail investors that is widely distributed through libraries, educational and financial institutions.

The public's level of confidence in Ontario's capital markets is related, in part, to confidence in the regulatory process. Maintaining this confidence is particularly important in a changing and dynamic securities environment. In response to major restructuring in the industry, the OSC created a new Capital Markets Branch and restructured its Enforcement and Administrative and Systems Services branches to strengthen and consolidate operations.

The implementation of a major computerization strategy is expected to contribute to effective regulation of industry participants (who are among the most sophisticated users of technology), and will ensure that public confidence is well founded.

firmes membres a été surveillée étroitement et dans quelques cas des capitaux ont été injectés.

Trois des firmes qui avaient participé à la garantie internationale des émissions de British Petroleum ont subi de lourdes pertes à la suite du krach. En conséquence, la Bourse de Toronto et l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières ont étudié les garanties d'émission, les lettres de crédit des banques, les modalités des comptes sur marge et les clauses de sauvegarde. Conséquemment, les règlements concernant les engagements relatifs aux contrats de prise ferme ont été rendus plus stricts.

L'échec de la société Osler Inc. a remis en question l'efficacité du Fonds national de prévoyance qui y avait versé quelque 15 millions de dollars. On est en voie de mener une étude poussée du processus de vérification.

Au cours de l'année, la commission a étudié de nombreuses questions et politiques comprenant notamment : une nouvelle politique sur les valeurs minières de second rang; l'exploitation de fonds mutuels; l'information occasionnelle et des règles révisées pour ce qui est des offres publiques d'achat et des offres publiques de rachat.

L'engagement pris par la CVMO de protéger les investisseurs a été illustré par la nouvelle politique nationale concernant la communication aux actionnaires. À partir de cette année, la politique exige que les émetteurs et les intermédiaires se conforment à des exigences spécifiques pour assurer que les actionnaires non inscrits reçoivent l'information nécessaire tels que les rapports annuels, les circulaires d'information et les procurations afin que leur droit de vote soit respecté.

Également, afin de protéger les investisseurs, la CVMO a entrepris des projets visés à renseigner les particuliers sur le cadre et le processus réglementaire. La commission a publié son premier rapport annuel cette année, a participé à des forums sur les finances et a publié, à l'intention des particuliers qui investissent, une brochure disponible dans les bibliothèques, les établissements d'enseignement et les institutions financières.

Le degré de confiance du public envers les marchés financiers ontariens est relié en partie à la confiance qu'il a envers le processus réglementaire. Il est particulièrement important de maintenir ce degré de confiance lorsque le secteur des valeurs mobilières est changeant et dynamique. En raison de la restructuration importante de l'industrie, la CVMO a créé une nouvelle Direction des marchés financiers et restructuré les directions responsables de l'application des règlements, de l'administration et des systèmes afin de renforcer et d'unifier ses opérations.

On s'attend à ce que la mise en oeuvre d'une stratégie importante d'informatisation contribue à réglementer efficacement les activités des participants de l'industrie (parmi les utilisateurs de technologie les mieux informés), et justifie la confiance que le public lui témoigne.

Scope of the commission's regulation:

- As of March 31, 1988, the commission has registered:
  550 dealers (all categories); 169 advisers; 13,600 salespersons (all categories); 4,250 officers and directors; and 2,570 branch offices.
- The Toronto Stock Exchange is the largest trading forum in Canada and the seventh-largest in the world in terms of equity, trading shares worth $734.2 billion (Cdn.) last year, of which $311.5 billion represented Canadian-based issues.

Importance des activités d'application des règlemements

- Au 31 mars 1988, la commission avait inscrit 550 courtiers (toutes catégories); 169 conseillers; 13 600 vendeurs (toutes catégories); 4 250 agents et directeurs; et 2 750 succursales.
- La Bourse de Toronto est le centre de transactions le plus important au Canada et le septième au monde ayant négocié l'année dernière des actions d'une valeur de 734,2 milliards de dollars canadiens dont 311,5 milliards représentaient des émissions de source canadienne.

Acts administered:

Commodity Futures Act
Deposits Regulation Act
Securities Act
Toronto Futures Exchange Act
Toronto Stock Exchange Act

Lois dont l'application relève de la Commission

Loi sur la Bourse de Toronto
Loi sur les dépositaires d'argent
Loi sur les marchés à terme de la Bourse de Toronto
Loi sur les valeurs mobilières
Loi sur la vente à terme de marchandises

Chairman:
Stanley Beck

Vice-chairman:
Charles Salter

Director:
Ermanno Pascutto

Président :
Stanley Beck

Vice-président :
Charles Salter

Directeur :
Ermanno Pascutto

Pension Commission of Ontario

Promoting the establishment, extension and improvement of employer-sponsored pension plans

In a year of many challenges, the most important event for the Pension Commission of Ontario was the proclamation on Jan. 1, 1988, of the Pension Benefits Act, 1987. This legislation, which implements the pension reform process, spells out and enhances the rights of employees and clarifies the responsibilities of pension plan sponsors.

One important section of the act relaxes eligibility requirements, allowing full-time employees of any age to join a company plan after two years. Membership in pension plans has also been opened to some part-time employees. Another key provision drastically shortens the traditional vesting and locking-in period.

Pensions become more portable under the new act, allowing many plan members to take accumulated benefits with them if they change jobs. The new legislation also provides for survivor benefits, establishes a system for paying early retirees and sets minimum employer contributions for defined benefit plans.

Staff at the commission was increasingly active this year in explaining the new legislation to plan sponsors and pension consultants. In addition to responding to telephone and mail inquiries, staff prepared more than 20 speeches and 10 publications.

During this fiscal year, 492 pension plan windups were processed and approved by the commission. In 89 cases, refunds of surplus totalling $34,818,227 were approved for distribution to employers and employees.

The Superintendent of Pensions was appointed administrator of some pension plans because of company insolvency. These included Etatech Industries Inc., Standard Modern Technologies Corp., and Fittings (1980) Inc.

The Pension Commission administers the Pension Benefits Guarantee Fund, established in 1980 to protect participants in defined

Commission des régimes de retraite de l'Ontario

Promouvoir la création de régimes de retraite financés par les employeurs ainsi que l'amélioration de ceux qui existent déjà

Le fait le plus important qui se dégage des nombreux défis auxquels la Commission a dû faire face au cours de l'année a été la proclamation, le 1er janvier 1988, de la Loi de 1987 sur les régimes de retraite. Cette loi, qui entérine le processus de réforme du système de retraite, décrit les droits des salariés (droits qui ont été accrus) et explique les responsabilités des répondants des régimes de retraite.

Un article important de la loi traite de l'assouplissement des exigences quant à l'admissibilité, permettant aux salariés à temps plein, quel que soit leur âge, d'adhérer au régime de retraite d'une compagnie après deux ans. La participation aux régimes de retraite a aussi été rendue possible pour certains salariés à temps partiel. Une autre disposition de la loi réduit considérablement la période traditionnelle ouvrant droit à la pension et celle de l'immobilisation des cotisations.

Les régimes deviennent plus facilement transférables aux termes de la nouvelle loi, ce qui permet à de nombreux participants à des régimes de retraite de transférer les prestations accumulées lorsqu'ils changent d'emploi. La nouvelle loi prévoit aussi des prestations aux survivants, établit un système à l'intention de ceux qui prennent une retraite anticipée, et fixe des montants minimums de cotisations pour l'employeur lorsqu'il s'agit de régimes à prestations déterminées.

Le personnel de la Commission a passé beaucoup de temps à expliquer la nouvelle loi aux répondants des régimes et aux conseillers en la matière. En plus de répondre aux demandes faites par téléphone et par écrit, le personnel a préparé plus de 20 discours et 10 publications.

Au cours de l'exercice financier, 492 liquidations de régimes de retraite ont été traitées et approuvées par la Commission. Dans 89 cas, des remboursements d'excédents s'élevant au total à plus de 34 818 227 $ ont été autorisés; les fonds ont été distribués aux employeurs et salariés.

Le surintendant des régimes de retraite a été nommé administrateur de certains régimes parce que les compagnies étaient insolvables. Parmi ces dernières, on

benefit pension plans which, on windup, have insufficient assets to cover their obligations. Ontario is the only Canadian pension jurisdiction with such a fund.

A major windup this year resulted from the Massey Combines Corp. receivership and the closing of four plants in Ontario over a two-year period. The superintendent, appointed interim administrator, subsequently appointed Price Waterhouse Limited as administrator in his stead, to ensure continuity and the orderly windup of the two Massey plans.

The Massey receivership is potentially the largest application to the Pension Benefits Guarantee Fund to date, with the amount of the possible claim exceeding the assets of the fund. The commission will pursue all possible remedies to minimize the amount of this potential claim.

In February, 1988, the Friedland Task Force presented its report on Inflation Protection for Employment Pension Plans. Now undergoing review, the report recommends methods of following through on the government's commitment to pension indexing. A freeze on the withdrawal of surplus funds from private pension plans is in effect until the government's inflation protection policy is finalized.

To face the challenge of administering the new Pension Benefits Act and to maximize service levels, the commission has reorganized itself into three sections. The Secretariat is responsible for legislative, investment and actuarial matters. Pension Plans registers approved plans and reviews all pension plan documents and amendments. Operations provides systems and planning needs and handles finance and administrative matters, along with standard processing functions, including data capture and control.

To improve its service level and position itself to deal with anticipated client needs, the commission is currently preparing long-range strategic plans in three main areas: marketing and communications, technology investment and human resources. This planning process is intended to bring the commission into the '90s as a leader in the pension field, providing high-speed processing for registration and amendments, improving ability to respond to client inquiries, and delivering public education and awareness programs.

compte Etatech Industries Inc., Standard Modern Technologies Corp. et Fittings (1980) Inc.

La Commission administre le Fonds de garantie des prestations de retraite établi en 1980 pour protéger les participants aux régimes de retraite à prestations déterminées dont l'actif, advenant liquidation, est insuffisant pour couvrir les obligations. L'Ontario est la seule province canadienne où un tel fonds existe.

La mise sous séquestre de Massey Combines Corp. et la fermeture de quatre usines en Ontario au cours d'une période de deux ans, a suscité une liquidation importante. Le surintendant nommé administrateur par intérim a par la suite choisi la société Price Waterhouse Limited pour le remplacer afin d'assurer la continuité des activités et la liquidation appropriée des deux régimes de Massey.

La mise sous séquestre de Massey a peut-être créé la demande la plus importante jamais adressée au Fonds de garantie des prestations de retraite et le montant des réclamations possibles dépasse l'actif du fonds. La Commission étudiera tous les moyens possibles pour minimiser le montant de cette réclamation éventuelle.

En février 1988, le groupe de travail Friedland a présenté son rapport sur l'indexation des régimes de retraite des salariés. Présentement à l'étude, ce rapport recommande des méthodes permettant de mettre en application l'engagement pris par le gouvernement d'indexer les pensions. Une interdiction de retirer les excédents des fonds des régimes de retraite privés a été imposée jusqu'à ce que les derniers détails de la politique gouvernementale de protection contre l'inflation aient été mis au point.

Dans le but de relever le défi que constitue l'administration de la nouvelle Loi de 1987 sur les régimes de retraite, la Commission a procédé à une réorganisation et s'est constituée en trois sections : le secrétariat - responsable des questions concernant la législation, l'investissement et l'actuariat; la section des régimes de retraite - responsable de l'enregistrement des régimes approuvés et de l'étude de toutes les modifications et de tous les documents relatifs aux régimes de retraite; et la section de l'exploitation - responsable de la prestation des services relatifs aux systèmes et à la planification, des questions de finance et d'administration et des fonctions courantes de traitement de l'information y compris la collecte et la vérification des données.

Dans le but d'améliorer ses services et de se préparer à répondre aux besoins éventuels des clients, la Commission prépare présentement des plans stratégiques à long terme dans trois domaines principaux : commercialisation et communications, investissement dans la technologie et ressources humaines. Ce processus de planification devrait permettre à la Commission de se hisser dès le début des années 1990 à la tête du domaine des régimes de retraite, la rendant capable d'effectuer les enregistrements et les modifications très rapidement, de mieux répondre aux demandes des clients et de mener des programmes de sensibilisation.

Remuneration of members appointed to the Pension Commission of Ontario for the fiscal year 1987-88 $131,674.50

Pension Benefits Guarantee Fund
(Reconciliation between March 31, 1987, audited financial statements and 1987 published reports)

	($000s)
Assets at April 1, 1987 (market value)	$8,024
Credits	
Employer premiums	1,489
Investment earnings	507
Debits	
Claims paid	3,271
Cost of fund management	30
Balance at March 31, 1988 (market value)	6,719

Act administered:
Pension Benfits Act, 1987

Commission Chairman:
John Kruger

Superintendent of Pensions:
Robert Hawkes

Scope of the commission's regulation

- The Pension Commission of Ontario monitors some 11,200 pension plans covering approximately 1.8 million employees. This represents 38 per cent of Ontario's paid work force.
- It is estimated the pension plans registered by the commission own assets in excess of $100 billion.
- During fiscal year 1987-88, the commission received 606 applications for registration of new pension plans.

Rémunération des membres nommés à la Commission des régimes de retraite de l'Ontario pour l'exercice 1987-1988 131 674,50 $

Fonds de garantie des prestations de retraite
(Conciliation entre les états financiers vérifiés du 31 mars 1987 et les rapports publiés de 1987)

	(en milliers de dollars)
Actif au 1er avril 1987 (valeur de marché)	8 024 $
Crédits	
Cotisations de l'employeur	1 489
Revenus d'investissement	507
Débits	
Versements de prestations 3 271	
Coût de l'administration du fonds	30
Solde au 31 mars 1988 (valeur de marché)	6 719

Loi dont l'application relève de la Commission
Loi de 1987 sur les régimes de retraite

Président de la Commission :
John Kruger

Surintendant des régimes de retraite :
Robert Hawkes

Importance des activités d'application des règlements

- La Commission des régimes de retraite de l'Ontario assure la surveillance de quelque 11 200 régimes de retraite auxquels participent 1,8 million de salariés. Ce chiffre représente 38 pour 100 de la main-d'oeuvre salariée de l'Ontario.
- On estime que l'actif des régimes de retraite inscrits auprès de la Commission s'élève à plus de 100 milliards de dollars.
- Au cours de l'exercice 1987-1988, la Commission a reçu 606 demandes d'inscription de nouveaux régimes de retraite.

Legislation Administered

The following is a list of acts administered by this ministry

Canadian Insurance Exchange Act, 1986
Central Trust Company Act, 1983
Commodity Futures Act
Compulsory Automobile Insurance Act
Co-operative Corporations Act
Credit Unions and Caisses Populaires Act
Crown Trust Company Act, 1983
Deposits Regulation Act
Guarantee Companies Securities Act
Insurance Act
Investment Contracts Act
Loan and Trust Corporations Act, 1987
Marine Insurance Act
Mortgage Brokers Act
Motor Vehicle Accident Claims Act
Ontario Automobile Insurance Board Act, 1988
Ontario Credit Union League Limited Act, 1972
Ontario Deposit Insurance Corporations Act
Pension Benefits Act, 1987
Prepaid Hospital and Medical Services Act
Registered Insurance Brokers Act
Securities Act
Toronto Futures Exchange Act, 1983
Toronto Stock Exchange Act, 1982

Lois appliquées

Voici la liste des lois dont l'application relève du ministère

Loi de 1986 sur la Bourse canadienne des assurances
Loi de 1983 sur la compagnie Central Trust
Loi sur la vente à terme de marchandises
Loi sur l'assurance-automobile obligatoire
Loi sur les coopératives
Loi sur les caisses populaires et les credit unions
Loi de 1983 sur la compagnie Crown Trust
Loi sur les dépositaires d'argent
Loi sur les compagnies de cautionnement
Loi sur les assurances
Loi sur les contrats de placement
Loi de 1987 sur les compagnies de prêt et de fiducie
Loi sur l'assurance maritime
Loi sur les courtiers en hypothèques
Loi sur l'indemnisation des victimes d'accidents de véhicules automobiles
Loi de 1988 sur la Commission de l'assurance-automobile de l'Ontario
Ontario Credit Union League Limited Act, 1972
Loi sur la société ontarienne d'assurance-dépôt
Loi de 1987 sur les régimes de retraite
Loi sur les services hospitaliers et médicaux prépayés
Loi sur l'inscription des courtiers d'assurance
Loi sur les valeurs mobilières
Loi de 1983 sur les marchés à terme de la Bourse de Toronto
Loi de 1982 sur la bourse de Toronto

Financial Statement

États financiers

Revenues — *Recettes*

		1987 - 88 $	%	1986 - 87 $	%
Ministry Administration	Administration du ministère	—	—	29,412	.1
Financial Standards	Normes financières				
Deposit Institutions	Établissements de dépôt	**8,914,112**	**20.8**	994.164	3.6
Insurance	Assurances	**4,449,420**	**10.4**	4,009,183	14.4
Securities Commission	Commission des valeurs mobilières	**14,108,017**	**33.0**	8,794,906	31.5
MVAC	FIVAVA	**12,448,351**	**29.1**	12,464,662	44.6
Pension Plans	Régimes de retraite	**2,879,304**	**6.7**	1,622,712	5.8
GRAND TOTAL MFI REVENUES	**TOTAL GÉNÉRAL, RECETTES DU MIF**	**$42,799,204**	**100.0**	$27,915,039	100.0

Financial Statement

États financiers

Expenditures

Dépenses

		1987 - 88 $	%	1986 - 87 $	%
Ministry Administration	Administration du ministère	**4,415,856**	**11.7**	3,124,634	10.2
Financial Standards	Normes financières				
Deposit Institutions	Établissements de dépôt	**5,880,500**	**15.5**	6,792,968	22.3
Insurance	Assurances	**7,907,856**	**20.9**	4,402,555	14.5
Securities Commission	Commission des valeurs mobilières	**8,356,894**	**22.1**	6,391,714	21.0
MVAC	FIVAVA	—	—	—	—
Pension Plans	Régimes de retraite	**4,339,731**	**11.5**	2,404,869	7.9
Subtotal	Total partiel	**30,900,837**	**81.7**	23,116,740	75.9
Payment from MVAC Fund	Déboursés du Fonds d'indemnisation des victimes d'accidents de véhicules automobiles	**6,447,360**	**17.1**	6,609,444	21.7
Non-budgetary Expenditure	Dépenses non inscrites au budget	**454,744**	**1.2**	726,511	2.4
GRAND TOTAL MFI EXPENDITURES	**TOTAL GÉNÉRAL, DÉPENSES DU MIF**	**$37,802,941**	**100.0**	$30,452,695	100.0

Organization of the Ministry

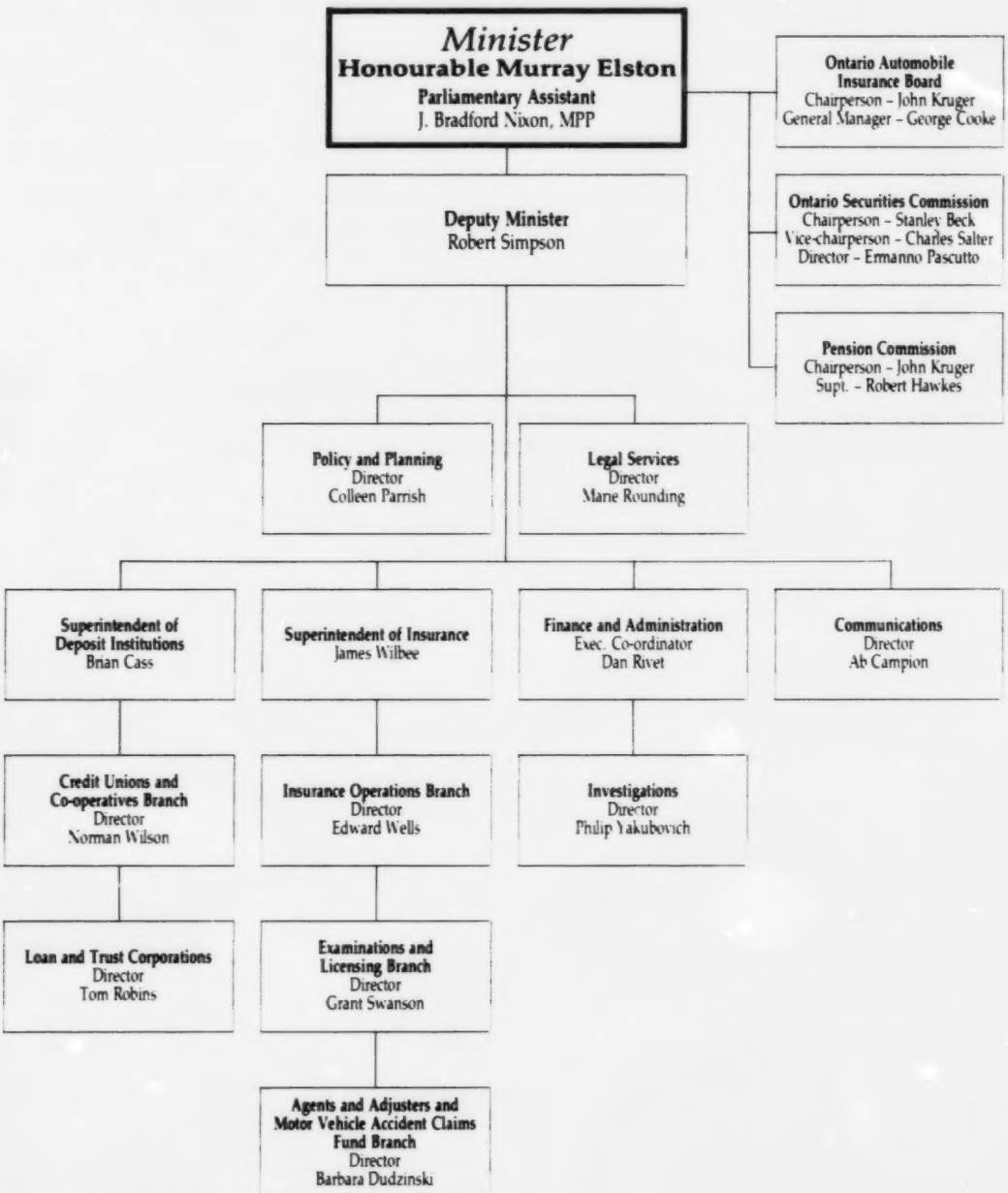

as of September 1, 1988

Organigramme du ministère

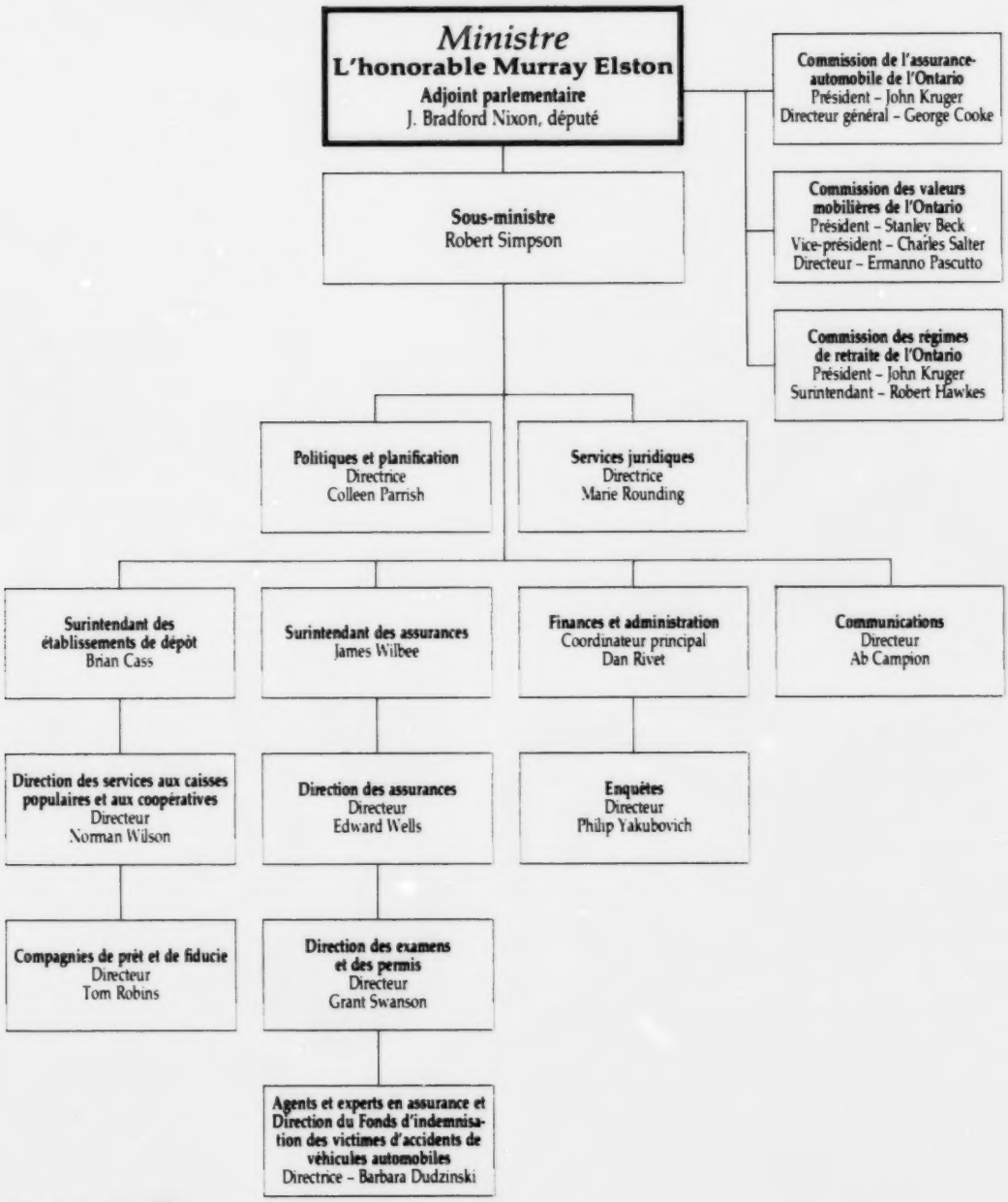

Au 1er septembre 1988

ISSN 0838-2840
03/89-2.5M